

Résidence
La Croix du Sud
B/C/D

COMPTE RENDU DE REUNION

RAVALEMENT 06 FEVRIER 2013



Participants :

- COPROPRIETAIRES: Mr BENAICHA - Mr PIERRE
- Immo de France : Mme TARAUD – Mme PAVIE
- SPR : Mr LEPINVIDIC – Mr LA BRUYERE – Mr GRANDPIERRE
- CABINET BONNET: Mr DUMONT



I. **Une réunion sur le ravalement a eu lieu le 06 février 2013**, dans les locaux de IMMO de France à PARIS. SPR, l'entreprise qui a fait le ravalement était représentée par son directeur général Mr LEPINVIDIC, le responsable du contentieux Mr LA BRUYERE et la personne qui assure le SAV dans notre résidence Mr GRANDPIERRE

IMMO de France était représentée par notre gestionnaire Mme TARAUD et le juridique Mme PAVIE.

Les parties s'entendent pour signer un PV de réception des travaux en date du 23 mars 2012. Le document sera transmis par Mr DUMONT, maitre d'œuvre, dans la semaine du 11 au 17 février 2013.

SPR accepte de repeindre la salle de réunion qui a servi à l'équipe de SPR pendant le ravalement.

Les copropriétaires soulignent qu'ils émettent une réserve sur les joints de façades. Ils demandent que leur soit remis comme DOE (dossiers des ouvrages exécutés) trois classeurs, un pour chaque tour.

Concernant les réserves connues au 23 mars 2012, il est demandé au syndic de confirmer le quitus auprès des copropriétaires suivants : Mr BALLESTER, JEANNETOT-THOMASSIN, CHOCHOIS, CHAPELLE, TAVERNIER et COHEN

Concernant Mr PAPILLON, une bavette sera installée chez lui par Mr DUMONT.

Concernant Mr ERCOLINO, Mr GRANDPIERRE prendra RDV avec lui.

Concernant Mr SERAFINI, la dernière vitre sera posée et le joint qui semble être la cause des désordres de la chambre sera repris.

SPR reprendra les dossiers suivants : Mmes BOUSCARLE, ALLIGRAUD, MEN SAMKOL et Mr WEICHELDINGER. Il sera fait appel à des cordistes pour reprendre les joints défectueux qui sont la cause des désordres. Des RDV d'expertises sont apparemment calés. SPR et le syndic transmettront les éléments aux membres du Conseil syndical.

**Résidence
La Croix du Sud
B/C/D**

COMPTE RENDU DE REUNION

RAVALEMENT 06 FEVRIER 2013



Mr DEBENOIST, architecte mandaté pour faire un point sur les désordres survenus chez les copropriétaires suivants a rendu son rapport concernant les désordres constatés au 23 mars 2012.

Ce rapport sera transmis à SPR qui reviendra vers nous très rapidement, pour nous détailler les actions qui seront menées pour mettre fin à ces désordres.

Un passage sera fait par Mr DEBENOIST le 14 février chez les personnes qui ont signalé des désordres après le 23 mars 2012.

La date limite pour lever les réserves est le 23 mars 2013 date de parfait achèvement.

II. ASPECTS FINANCIER

SPR retire de sa facture de solde les travaux supplémentaires concernant le mur de la chaufferie. Ce montant était de 5000.22 € HT.

Il est rappelé à SPR de détailler les travaux concernant le ravalement sur la cheminée de la chaufferie. Les parties latérales sont prises en charge par l'ASL.

Et enfin un désaccord est survenu sur les pénalités appliquées sur les tours Blériot et Coli.

Les copropriétaires et Le maitre d'œuvre maintiennent leurs positions. SPR transmettra ses éléments de calculs et une réunion aura lieu sur ce point.

POUR LE CONSEIL SYNDICAL

Mrs BENAICHA ET PIERRE